



Syndicat national autonome
des affaires sanitaires et sociales

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Ministère des Solidarités et de la Santé

UNSA SYNAASS - Pièce 0335 - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

Tel : 01.40.56.56.88 ou 01.40.56.76.42

E-mail : syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr

Paris, le 17 février 2022

**COMPTE RENDU DU 17 FEVRIER 2022
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
D'ADMINISTRATION CENTRALE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL**

Représentants pour l'UNSA Santé-Cohésion Sociale

- Pascal LEPRETRE (AC, UNSA) : pascal.lepretre@sante.gouv.fr / 01 40 56 76 42
- Sylvie ROUMEGOU (AC, UNSA) : sylvie.roumegou@sante.gouv.fr / 01 40 56 56 88
- Alain OLMOS (AC, UNSA) : alain.olmos@sante.gouv.fr / 01 40 56 46 50

Ce jour, les services de la DRH nous ont présenté un projet très ambitieux d'amélioration du management et de prévention des risques professionnels aussi bien en présentiel, qu'en télétravail ;

Depuis longtemps, l'UNSA a défendu l'importance d'un plan QVT annuel fort ! (C'était avant une culture vertueuse d'entreprise du privé, il y en a...).

Aujourd'hui dans ce CHSCT, Le DRH se montre volontariste sur toute une série de points relatifs aux améliorations des conditions de travail, pour terminer par la prévention des RPS.

Même si ces nombreuses propositions engagent fortement l'administration centrale, en effet, il semble difficile de tout réaliser en 2022 en sorti de crise COVID, dans ce cadre, l'UNSA a voté favorablement ne pariant pas sur un éventuel échec du DRH.

Nous vous rendrons compte avec pragmatisme au mois de mai d'un premier bilan d'étape.

Un groupe de travail doit bientôt se constituer pour déjà préparer aux mieux les déménagements prévus en 2023 (une étude d'impact prévu dès fin mars). Nous y ferons toutes les interventions nécessaires, en relayant vos questions.

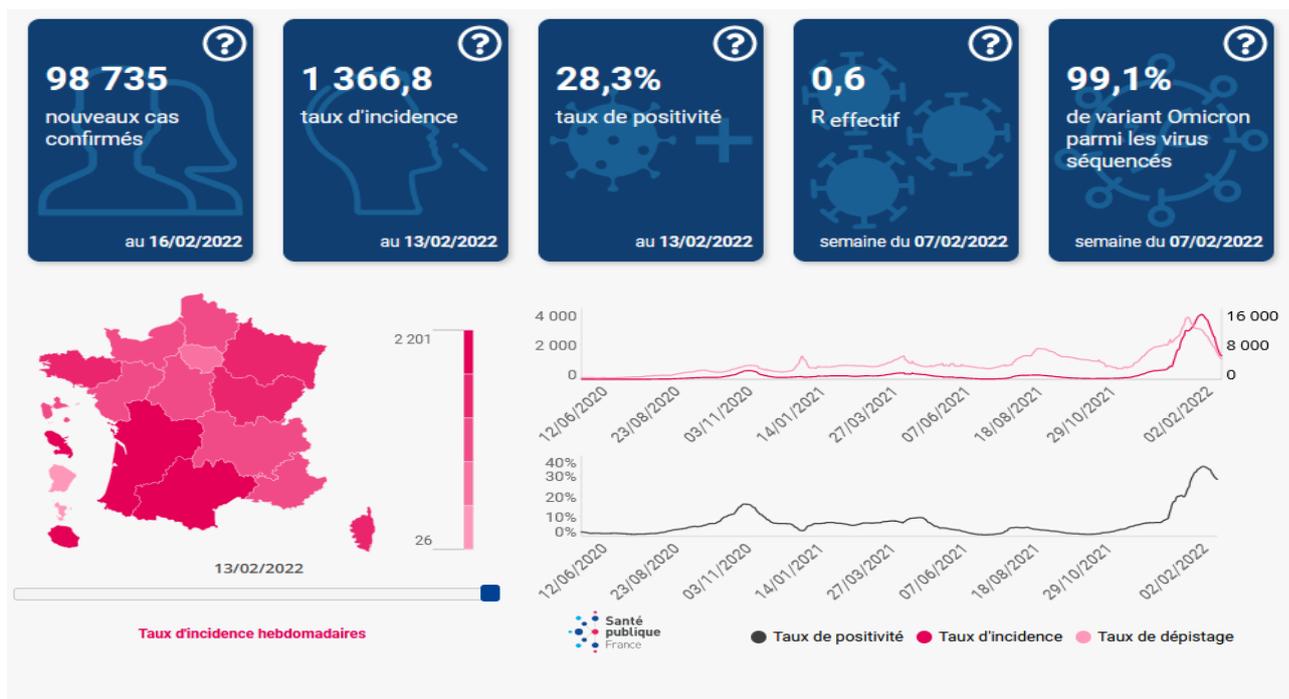
Ordre du jour

- Point sur l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire national (**pour information**)
- Présentation des orientations ministérielles administration centrale pour l'année 2022 (**pour avis**)
- Approbation du programme annuel des visites 2022 (**pour avis**)
- Présentation du système de management de la santé sécurité au travail (**pour information**)
- Point d'information sur la nouvelle implantation de l'administration centrale (**pour information**)
- Point d'information sur la mise en place des exercices d'évacuation incendie (**pour information**)
- Examen des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent (**pour information**)
- Examen des accidents et maladies professionnelles déclarés (**pour information**)
- Questions diverses

Cette réunion était placée sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, DRH.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID-19, le CHSCT-AC s'est réuni en audioconférence et en présentiel.

➤ Point sur l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire national (**pour information**)





Classe d'âges	semaine du 27/12/2021	semaine du 03/01/2022	semaine du 10/01/2022	semaine du 17/01/2022	semaine du 24/01/2022	semaine du 31/01/2022	semaine du 07/02/2022
0-9 ans	1 009,5	2 573,9	4 029	4 876,7	4 381,8	2 741,7	1 314,4
10-19 ans	2 052,4	4 607,4	5 528,7	6 828	6 228,1	3 956,1	1 750,2
20-29 ans	3 349,8	5 306,5	4 172,7	4 539,4	3 839,1	2 708,9	1 614,1
30-39 ans	2 704,7	3 840,6	4 296,7	5 276,1	4 814,9	3 417,4	1 978,7
40-49 ans	2 105,4	3 087,9	3 525,7	4 377,2	4 148,3	3 011,4	1 678,1
50-59 ans	1 623	2 127,5	2 091,7	2 433,2	2 350,8	1 827,5	1 137,1
60-69 ans	990,8	1 187,4	1 096,5	1 345,2	1 398,4	1 192,6	811,2
70-79 ans	724,1	853,1	761,1	973,4	1 080,6	998,4	725,8
80-89 ans	585,7	687,3	664,2	864,1	1 000,7	949,5	705,1
+ 90 ans	655,7	873,5	1 061,7	1 417,8	1 703,3	1 673,4	1 206,6



Les taux d'incidences sont à 1964 contaminations pour 100 000 habitants, avec un taux de positivité au-dessus de 50 pour mille, sauf sur Mayotte où celui-ci est à 37 pour mille.

Période	Présentiel	Télétravail 2 jours	Télétravail 3 jours	Télétravail 4 jours	Télétravail 5 jours	Moyenne en jour
31 janvier au 4 février	6 %	18 %	38 %	22%	8 %	2,9

Une note de service du SGMAS, concernant les nouvelles consignes sera envoyé en milieu de semaine prochaine aux directions.

Les moments conviviaux seront autorisés en respectant les gestes barrières.

L'aération fréquente des lieux clos ne disposant pas de système de ventilation mécanique, à raison de 10 minutes toutes les heures, reste plus que jamais nécessaire. Les gestes et mesures barrière doivent être scrupuleusement respectés.

Le télétravail sera encouragé, suivant l'accord signé en septembre 2021.

Les réunions doivent impérativement se tenir en visioconférences ou audioconférences.

Les prochains changements interviendront au 1^{er} mars.

➤ **Présentation des orientations ministérielles administration centrale pour l'année 2022 (pour avis)**

Dans un environnement marqué par la crise sanitaire et ses multiples impacts, par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ou encore par les évolutions de la fonction publique d'Etat, les acteurs de prévention doivent être accompagnés et soutenus afin de pouvoir aider au mieux les agents et préserver les conditions de travail.

Aussi les 12 mesures, déployant 47 actions prioritaires des orientations ministérielles 2021-2022 se concentreront sur :

La pérennisation de l'accompagnement des services afin de permettre une prévention optimisée des risques professionnels ;

Mesure n°1 : Poursuivre une démarche de prévention des risques professionnels optimisée au sein de l'ensemble des services

- Suivre, accompagner et animer le réseau des assistants et conseillers de prévention pour chaque direction.
- Poursuivre les actions de formation des acteurs de la prévention en SST (initiale et continue).
- Poursuivre la réalisation d'un état des lieux général des documents uniques d'évaluation des risques professionnels DUERP, en vue de consolider l'accompagnement à destination des acteurs de la prévention.
- Poursuivre l'actualisation des DUERP, en lien avec les instances de dialogue social et veiller à pérenniser l'intégration des réorganisations de service et de mesure de lutte contre la reprise de la propagation de la Covid-19.
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs de la prévention par le biais d'une communication fréquente et consolidée.
- Mettre le DUERP au cœur des échanges avec les acteurs de la prévention, aussi bien lors des réunions de réseau, qu'au sein des groupes de paroles, en vue de permettre sa bonne complétude (identification des risques, cotation...), ainsi que la bonne intégration des certains volets spécifiques (risque COVID 19, RPS...).
- Pérenniser les actions de sensibilisation qui pourront prendre des formes diverses (événements ponctuels en lien avec le service de médecine de portant sur une thématique ciblée prévention (école du dos, prévention du risque cardio-vasculaire, ateliers de prévention ophtalmologique, mois sans tabac, santé des femmes...).
- Participer et accompagner l'action du CHSCT lors des visites ou des enquêtes et s'assurer de la bonne transmission des recommandations et de leur mise en œuvre.
- Permettre la mise en place d'un observatoire de la Qualité de Vie au Travail.
- Organiser la certification des ministères sociaux via un label de Qualité de Vie au Travail.
- Assurer la diffusion et le déploiement d'une charte de la Qualité de Vie harmonisée au sein des services.
- Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des exercices d'évacuation obligatoires de prévention incendie, de premiers secours, ainsi que de premiers secours en santé mentale.

Indicateurs :

- Pourcentage de DUERP actualisés ;
- Nombre de DAC accompagnées dans le cadre de l'actualisation du DUERP ;
- Nombre d'actions de sensibilisation à destination des acteurs de la prévention ;
- Nombre De points concernant le DUERP, au sein des réunions de réseau et des groupes de paroles ;
- Nombre d'actions de sensibilisation à destination des acteurs de la prévention et des agents ;
- Nombre d'exercices d'évacuation obligatoires de « prévention incendie » et de premiers secours réalisés.

Le déploiement d'un accompagnement à destination des services afin de promouvoir une bonne conciliation entre télétravail et travail en présentiel, ainsi qu'entre vie professionnelle et vie privée ;

Mesure n°2 : Organiser la prévention des risques professionnels liés à la conciliation entre télétravail et travail en présentiel

- Accompagner les services dans la gestion de l'alternance entre reprise progressive du travail en présentiel et télétravail, en concordance avec la situation sanitaire ;
- S'assurer, en lien avec les instances de dialogue social de la prise en compte au sein des DUERP, des risques liés au télétravail.
- S'assurer, en lien avec les instances du dialogue social de la prise en compte au sein des DUERP, des risques liés au télétravail ;
- Sensibiliser les agents aux risques afférents au télétravail (environnement de travail, gestion des temps...).
- Organiser une sensibilisation à destination de l'encadrement supérieur, des managers et des agents concernant le droit à la déconnexion.
- Permettre une diffusion des bonnes pratiques concernant la conciliation et le maintien d'un équilibre entre temps de vie professionnelle et temps de vie privée.
- Mettre en œuvre, en lien avec le prestataire Qualisocial, une action de sensibilisation portant sur le retour en présentiel des agents et l'animation du collectif de travail suite à la période de télétravail généralisée.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une campagne d'information sur les risques TMS.

Indicateurs :

- *Pourcentage de DUERP actualisés des risques liés au télétravail ;*
- *Nombre de fiches réflexes réalisées, de causeries du jeudi et de pauses café de prévention des RPS.*
- *Qualité du suivi apporté aux agents dans le cadre d'une sollicitation concernant cette thématique.*

Mesure n°3 : Permettre une prévention des risques professionnels aussi bien en présentiel, qu'en télétravail

- Mettre en place un groupe de travail intégrant les organisations syndicales et portant sur la priorisation des publics en télétravail à équiper et la nature des équipements à mettre à disposition.
- Poursuivre le chantier de dématérialisation des registres DGI et SST ;
- Réaliser une actualisation/mise à jour du guide du travail à distance.

Indicateurs :

- *Nombre de réunions organisées dans le cadre du groupe de travail ;*
- *Nombre d'actions opérationnelles mises en œuvre suite au GT ;*
- *Niveau d'avancement du chantier de dématérialisation des registres.*

La poursuite du déploiement d'un nouveau Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail (2021-2024) ;

Mesure n°4 : Poursuivre la formation, l'animation et la sensibilisation en matière de Santé Sécurité au Travail

- Assurer l'atteinte d'une montée en compétences en SST pour au moins 50% des agents à l'horizon 2024.
- Pérenniser une animation qualitative de la SST via la réalisation de groupes de paroles et de sensibilisation ouverts à l'ensemble des agents.
- Organiser la mise en œuvre de webinaires favorisant la diffusion d'une culture de prévention des risques professionnels.

Indicateurs :

- Nombre de formations nouveaux arrivants / nombre de personnes formées ;
- Taux de formation des agents à la SST ;
- Nombre de causeries du jeudi réalisées ;
- Nombre de webinaires réalisés / nombre d'agents sensibilisés.

Mesure n°5 : Déployer une culture de la prévention commune et partagée via une sensibilisation au travers d'une communication multicanale

- Diffusion et animation d'une newsletter de prévention, Prev'info, co-construite avec les acteurs de la prévention en SST.
- Réalisation de vidéos, Prev'idéos, de prévention des risques professionnels.
- Mettre à disposition au sein de l'espace PACO « Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail », un contenu régulièrement actualisé et adapté.

Indicateurs :

- Nombre de newsletters de prévention, Prev'info, réalisées ;
- Nombre de vidéos de prévention, Prev'idéos, réalisées ;
- Niveau de satisfaction concernant les contenus mis à disposition au sein de l'espace PACO « Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail ».

Mesure n°6 : Permettre un pilotage avancé des politiques de prévention par la donnée

- En lien avec la Direction du Numérique (DNUM) des Ministères Sociaux, organiser l'exploitation quantitative des données de Santé Sécurité au Travail (accidents du travail, maladies professionnelles...) en vue de permettre un suivi de la situation en la matière, au travers d'indicateurs statistiques (par directions, par services...) Ces indicateurs (tableau de bord) portent la vocation de favoriser un appui à la prise de décision dans le cadre de la conception et du pilotage des plans d'actions SST.

Indicateurs :

- Mise à disposition d'un tableau de bord d'indicateurs ;
- Possibilité d'abonder le DUERP grâce aux analyses de la donnée réalisée..

La poursuite du déploiement d'un système d'excellence en faveur de la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) :**Mesure n°7 : Pérenniser le déploiement qualitatif de dispositifs variés de prévention des RPS**

- Accompagner le déploiement et l'animation des cellules de veille locales et de la cellule de veille ministérielle.
- Pérenniser l'animation de la prévention des RPS au travers de groupes de paroles dédiés.
- Déployer, sous forme d'actions opérationnelles, le résultat des sous-groupes de travail relatifs à la prévention du risque suicidaire, à la gestion des cellules de veille et à l'établissement d'indicateurs RPS et organiser un Retex de ces groupes.
- Poursuivre la promotion des dispositifs de sensibilisation au risque suicidaire (ligne d'écoute 3114...).
- Organiser le suivi et l'animation du réseau des référents RPS.

Indicateurs :

- Nombre de cellules de veilles locales déployées ;
- Nombre d'actions menées dans le cadre des cellules de veille locales ;
- Nombre d'actions menées dans le cadre de la cellule de veille ministérielle ;
- Nombre de pauses café de prévention des RPS réalisées ;
- Nombre d'actions opérationnelles mises en œuvre suite aux sous-groupes de travail.

Mesure n°8 : Consolider le suivi et l'animation du réseau national de médecine de prévention

- Poursuivre la cartographie du réseau national des médecins du travail et assurer son actualisation régulière ;
- Poursuivre l'animation et l'information du réseau national des médecins du travail.

Mesure n°9 : Assurer la mise en œuvre et le suivi des recommandations du rapport IGAS (2019) intitulé « Audit du processus de prévention, signalement et de traitement des RPS dans les DIRECCTE et les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale »

- Inciter à l'intégration des RPS dans le cadre des DUERP locaux ;
- Organiser en interne une session de formation à destination des acteurs de prévention et des membres des CHSCT visant, d'une part, à rappeler l'importance et le caractère obligatoire d'organiser une enquête à la suite d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle et, d'autre part, à permettre une sensibilisation aux RPS ;
- Promouvoir le recours aux méthodologies d'enquête, dès que le contexte le permet, auprès des acteurs de la prévention.

Indicateurs :

- Pourcentage de DUERP intégrant les RPS ;
- Nombre d'acteurs de la prévention formés à la réalisation d'une enquête ;
- Nombre d'agents formés à la prévention des RPS

La consolidation de la promotion des dispositifs spécifiques de prévention et d'accompagnement des situations difficiles (Soutien psychologique individuel et collectif/ médiation).

Mesure n°10 : Promouvoir l'offre d'accompagnement interne en matière de prévention et d'accompagnement des situations difficiles

- Renforcer et réitérer périodiquement les actions de communication vers les services.
- Promouvoir l'offre d'accompagnement interne au sein des groupes de paroles dédiés.

Indicateurs :

- Nombre d'actions de communication à destination des services ;
- Nombre de groupes de paroles dédiés à la promotion de l'offre d'accompagnement interne

Mesure n°11 : Consolider la promotion des dispositifs externes de prévention et d'accompagnement des situations difficiles

- Poursuivre et renforcer l'accompagnement et le soutien psychologique individuel et collectif (agressions externes, incivilités, conflits internes, situations de mal-être...).
- Poursuivre la promotion des modules individuels de formation / accompagnement visant à résoudre des problématiques spécifiques liées :

- à des difficultés de conciliation des temps de vie professionnelle et privée du fait de contraintes découlant d'un statut de proche aidant ou d'accompagnement d'un proche en situation de perte d'autonomie.
- ou à gérer des situations de stress aigu.

Indicateurs :

- Nombre d'agents pris en charge au titre du soutien psychologique individuel et collectif par les acteurs internes/ par le prestataire ;
- Nombre d'agents ayant suivi le module de formation / accompagnement à destination des agents en situation de stress professionnel aigu ;
- Nombre d'agents ayant suivi le module de formation / accompagnement à destination des agents en situation de proche aidant ;
- Nombre d'actions de promotion des dispositifs réalisées (brèves PACo, envoi d'e-mails...).

Mesure n°12 : Promouvoir l'offre de médiation

- Assurer le développement d'un réseau de médiateurs au sein des ministères sociaux.
- Renforcer l'information et la communication autour de l'existence de ce dispositif et des modalités d'enclenchement.
- Création, déploiement et animation d'un module pédagogique de médiation à l'intention des managers.
- Organiser la mise en place d'un label des médiateurs.

Indicateurs :

- Nombre de médiations lancées et réalisées ;
- Nombre de réunions du réseau des médiateurs ;
- Nombre de managers formés par le biais du module pédagogique de médiation.

Vote : CFDT (abstention) ; CGT (contre) ; UNSA (favorable)

➤ **Approbation du Programme des visites 2022 (pour avis)**

Les représentants du personnel, visiteront les services suivants :

Sur Duquesne, l'AIT, le parking à vélo et le service courrier.

Sur Mirabeau, la restauration et le parking à vélo.

Sur Montparnasse, le service courrier et le parking à vélo.

Vote : CFDT (favorable) ; CGT (favorable) ; UNSA (favorable)

➤ **Présentation du système de management de la santé sécurité au travail (pour information)**

Santé Sécurité au Travail : quel constat au sein des ministères sociaux ?

Les accidents de travail en 2019 :

Il y a eu 663 accidents de travail ayant généré 16399 jours d'arrêts pouvant impacter durement la santé physique et mentale des agents, mais également bousculer l'organisation et les conditions de

travail. Cela représentait Taux d'AT (nombre d'AT/effectifs) : 2,4 % et un taux de fréquence des AT (nombre d'AT/heures travaillées) x 1 000 000) : 12,89 %.

Les congés Maladies (bilan social 2019) :

Ils concernent 6 291 agents, pour un nombre total de 287 228 jours d'absence (soit environ 1 355 ETP dont l'activité est inopérante).

Les maladies professionnelles et le congés maladie forment donc, au même titre que les accidents du travail et les arrêts de travail, des conséquences de taille, sur la santé, les conditions de travail et le bien-être au travail des agents. La seule comptabilisation de l'absentéisme pour raisons de santé laisse entrevoir un coût annuel de 11,9 milliards d'euros pour les 3 versants de la fonction publique (Cour des Comptes).

SMSST : Agir en faveur de la prévention primaire des risques professionnels.

Ce projet de développement d'un Système de Management de la Santé Sécurité au Travail (SMSST), porte plusieurs ambitions fortes :

- Organiser, d'ici à 3 ans la formation de 50% des agents des ministères sociaux à la SST (2021-2024).
- Permettre la création d'un SMSST moderne et innovant, facilitant le développement de plans d'actions efficaces :
 - Par le développement d'un outil de plateforme de management de la donnée (data science), en collaboration avec la DARES et la faculté de médecine de la Sorbonne, qui autorisera la capitalisation des flux de données en matière de Santé Sécurité au Travail.
- Favoriser une montée en compétences générale et managériale allant de l'encadrement supérieur jusqu'aux agents dans le domaine de la SST :
 - Par la mise en œuvre d'une Cross-Map (carte croisée), intégrant près de 150 actions opérationnelles, qui agira comme outil facilitateur de la progression des parties prenantes via un système de niveaux.

Ces actions, sont formulées au service d'une **montée en compétence progressive vers l'excellence en SST**, à savoir, un **niveau de sensibilisation élevé** (au moins 50% des agents), aux **thématiques de santé et de sécurité au travail**, destiné à permettre la **diffusion d'une culture de la prévention commune et partagée** au sein des ministères sociaux et vectrice d'une **réduction continue des accidents du travail et des maladies professionnelles**, ainsi que des **externalités négatives qu'ils produisent** (absentéisme...).

Axe stratégique N°1 : la donnée au service de la SST

Plateforme de management de la donnée en SST : quels objectifs ?

Allier capital humain et Intelligence Artificielle (IA) constitue l'ambition du projet de data science en Santé Sécurité au Travail.

Dans ce cadre et avec un respect scrupuleux de la réglementation en matière de protection des données, l'outil portera 3 principaux objectifs, à savoir :

- Favoriser une meilleure connaissance des facteurs de survenue des ATMP : les technologies d'intelligence artificielle véhiculent un atout majeur : permettre la collecte, le traitement et l'analyse d'un grand volume de données, tout en autorisant une amélioration des connaissances concernant le sujet étudié. Ainsi, le croisement de certaines données, en matière d'accidents, de maladies, suggérera des clés de compréhension qui auraient pu rester dissimulées dans la masse de données, permettant d'abonder les plans de prévention déployés.
- Identifier des collectifs de travail et des sous-populations d'agents (corps...) davantage soumis à certains risques professionnels : le recueil, le croisement et l'analyse des données s'appuieront sur plusieurs critères spécifiques (tranche d'âge, métier, direction d'exercice...) qui permettront d'identifier des collectifs de travail vulnérables face à certains risques, favorisant ainsi la mise en place d'actions de prévention adaptées.
- Générer un usage prédictif de la donnée SST : l'usage de technologies d'intelligence artificielle, offre également la possibilité d'assurer une transition d'une prévention généralement tertiaire à une prévention primaire, en vertu de l'émission de probabilités de survenue de certains accidents du travail et de certaines maladies professionnelles.

Assurer une coordination entre l'outil de data science et la prévention des risques au sein des collectifs de travail

La solution de data science, en tant qu'outil d'appui à la prise de décisions, agira en faveur d'une consolidation de l'action des acteurs de la prévention, et cela à plusieurs niveaux :

- **Enrichir l'évaluation des risques au sein du DUERP** : le croisement et l'analyse de volumes de données à disposition par le biais de l'IA, autoriseront une meilleure connaissance des risques. Ces éléments, pourront venir abonder le DUERP, en permettant une prise en compte et une cotation des risques professionnels au plus près de la réalité.
- **Adapter les actions de prévention** : la mise en exergue de profils « fonctions/risques », constitue un élément majeur dans l'ambition d'une meilleure efficacité des plans de prévention. En effet, cet atout favorisera le développement d'actions de prévention adaptées à certaines directions et collectifs de travail, mais également à certains risques. Ces leviers permettront ainsi d'agir sur les risques à la source, en freinant leur survenue dans l'optique d'une prévention primaire.
- **Optimiser l'action des services** : la data science constituera également un outil d'amélioration des process de gestion. Cet outil, permettra par exemple de déterminer le nombre de jours moyen d'arrêt selon une pathologie. Cet élément, pourra dans la même lignée, permettre aux services RH d'anticiper certains recrutements en vue de pallier une longue absence, ou de proposer des volets de formation adaptés à certains risques majeurs.

Ci-dessous un exemple de tableau de bord que la plateforme de management de la data en SST pourrait produire à destination des services en vue de permettre un pilotage des politiques de prévention par la donnée, au travers d'un appui à la prise de décisions.



Les premières exploitations réalisées, pour le périmètre des congés maladie notamment et plus spécifiquement des Congés Longue Durée (CLD), permettent déjà de cibler certains agents plus exposés.

Hommes		
AC	SD	EP
55-59ans	55-59ans	60-64ans
Cat. A	Cat. C	Cat. C
Chargé de l'expertise juridique et du contentieux	Assistant aux contrôles des entreprises	Chargé de veille et surveillance sanitaire
Temps plein	Temps plein	Temps plein
Réglementation et contrôle	Réglementation et contrôle	Santé

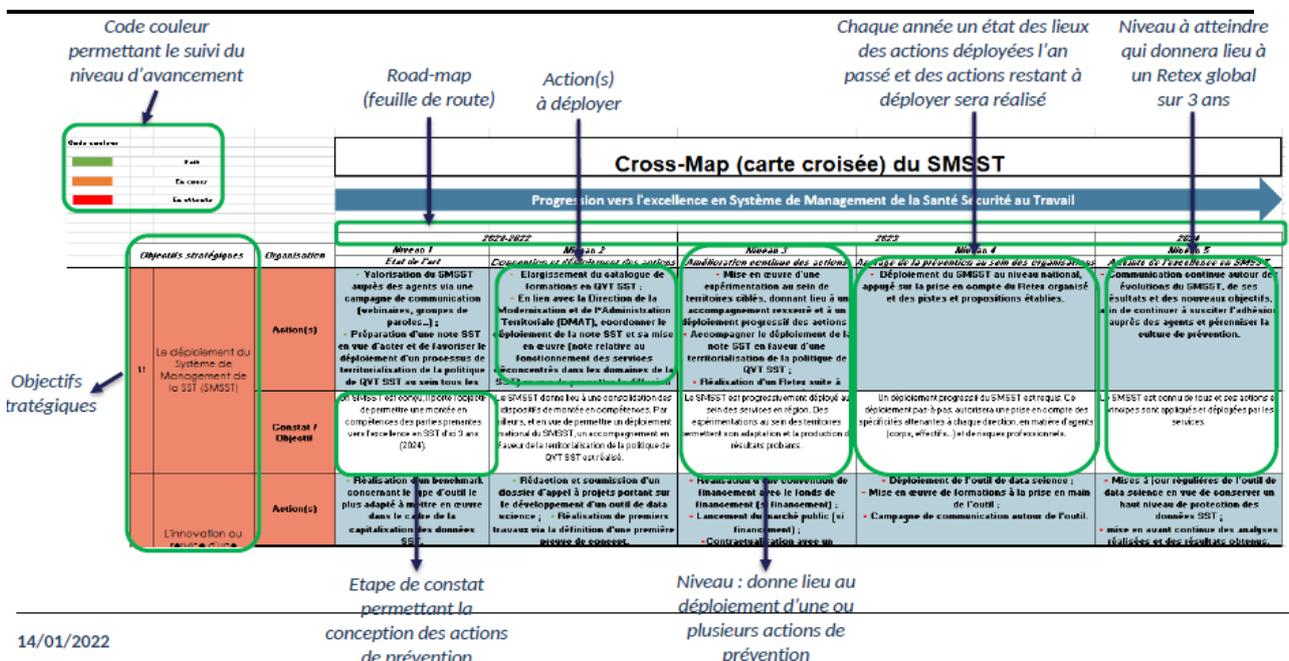
Femmes		
AC	SD	EP
55-59ans	55-59ans	55-59ans
Cat. C	Cat. C	Cat. C
Assistante de direction	Chargée du renseignement du travail, emploi et formation	Assistante de direction
Temps plein	Temps plein	Temps plein
Réglementation et contrôle	Réglementation et contrôle	Santé

Axe stratégique N°2 : concrétiser une montée en compétences générale en SST

Les ministères sociaux comptent une large variété d'agents, aux profils distincts, aux fonctions riches et qui dans le cadre de leurs missions ne sont pas confrontés aux mêmes risques.

Ainsi, la Cross-Map (carte croisée) du SMSST capitalisera les analyses de l'outil de data science pour permettre une montée en compétence progressive et généralisée en SST. Comment ?

- **Concrétiser une Cross Map ambitieuse** : la Cross Map ou carte croisée intègre 4 à 6 axes de progression construits autour de thématiques prioritaires. Ces axes de progression intégreront eux-mêmes plusieurs objectifs stratégiques (prévention des Troubles Musculo-squelettiques (TMS)...). Ces composantes seront articulées selon 5 niveaux de progression, qui séquenceront la montée en compétences vers l'excellence (état de l'art, conception et déploiement des actions, amélioration continue, ancrage de la prévention au sein des organisations, atteinte de l'excellence en SST).
- **Capitaliser les analyses de l'outil de data science en identifiant des profils « fonctions/risques »** : les jeux de données SST recueillis permettront d'opérer un ciblage des risques les plus prégnants et qui sont davantage « spécifiques » à certaines fonctions/métiers. L'établissement de « couples » fonctions/risques permettra d'adapter et d'enrichir les actions de prévention, via la mise en œuvre de formations, d'actions de sensibilisation, de formations, qui permettront la diffusion d'une culture de la prévention commune et partagée.



La Cross-Map, intégrera les 6 axes de progression indiqués au sein de cette infographie.

Ces axes, ne sauraient se substituer aux orientations ministérielles présentées aux organisations syndicales et votées en CHSCT. La Cross-Map vient abonder ces orientations, en permettant de les prolonger autour d'objectifs stratégiques, facilitant ainsi une planification des actions en découlant sur 3 ans.

La carte croisée, autorisera donc un suivi des actions déployées, des actions restant à réaliser, ainsi que de la progression générale en matière de prévention des risques professionnels. Elle autorisera enfin, un Retex global de l'ensemble des mesures mises en œuvre et des actions correctives à engager dans le cadre des années à venir.

	Déployer un SMSST innovant et ambitieux <ul style="list-style-type: none"> Organiser un déploiement progressif du SMSST L'innovation au service d'une prévention optimisée des RP Coordonner la diffusion d'une culture de la prévention commune et partagée
	Organiser une stratégie de communication évolutive et adaptée <ul style="list-style-type: none"> Appuyer la prévention des RP via un plan de communication multicanal
	Intégrer le SMSST au cœur des organisations de travail <ul style="list-style-type: none"> Le SMSST conciliateur des modes de travail mixtes Le SMSST acteur des évolutions organisationnelles
	Permettre des formations et des sensibilisations adaptées <ul style="list-style-type: none"> Les plans de formation Le développement d'espaces de sensibilisation complémentaires aux formations
	Promouvoir des canaux d'alerte vecteurs d'une amélioration continue <ul style="list-style-type: none"> Le signalement des dangers et des situations à risques Le tableau d'indicateurs du SMSST Analyse et enquête des accidents du travail
	Agir pour des risques analysés et contrôlés <ul style="list-style-type: none"> Le DUERP La médecine de prévention / les TMS Engager les acteurs de la prévention au sein de la culture de prévention

Il est important d'illustrer la vision incarnée par la Cross-Map, au travers de la présentation d'un des axes stratégiques qu'elle porte. Ci-dessous le cas d'un des objectifs, à savoir, permettre une analyse et un recours dynamique aux méthodologies d'enquête (arbre des causes, 5M...), suite à un événement, tel qu'un accident du travail.

		Cross-Map (carte croisée) du SMSST				
		Progression vers l'excellence en Système de Management de la Santé Sécurité au Travail				
		2021-2022		2023		2024
Objectifs stratégiques	Organisation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
5.3	Analyse et enquête des accidents du travail	Etat de l'art Un recensement et une analyse des besoins et pratiques en matière d'enquête auprès des acteurs de prévention sont réalisés.	Conception et déploiement des actions Développement d'un module de formation en matière d'enquête (arbre des causes...) à destination des acteurs de la prévention.	Amélioration continue des actions Des groupes de parole dédiés sont mis en place afin de sensibiliser les acteurs de la prévention aux risques liés aux AT et à la nécessité de les analyser pour les prévenir. Déploiement d'un groupe de travail portant sur la prévention des AT causés par les chutes.	Recours de la prévention au sein des organisations Mise en place d'une campagne de promotion du recours à l'enquête et d'établissement d'actions correctives en vue de prévenir la survenue d'une nouvelle situation à risques.	Atteinte de l'excellence en SMSST Pérennisation de l'accompagnement à l'usage de méthodologies d'enquête suite à un accident.
		A ce stade, les méthodes d'enquête ne sont généralement pas mobilisées suite à un accident du travail. Un état des lieux via les réunions de réseau autorisera une meilleure connaissance des pratiques en la matière.	La formation des acteurs de la prévention à la réalisation d'enquêtes semble nécessaire dans l'optique de permettre une meilleure prévention de certains risques professionnels.	La formation à l'analyse des accidents constitue une étape essentielle. Toutefois, une sensibilisation des acteurs de la prévention à cette thématique et aux risques encourus permettra une consolidation de la culture de la prévention.	La formation et sensibilisation des acteurs de la prévention aux méthodologies d'enquête sont importantes. Les actions doivent être accompagnées d'une campagne de communication au service de la promotion du recours à l'enquête en vue de démocratiser cette pratique de prévention pertinente.	L'accompagnement à destination des acteurs de la prévention est pérennisé. Il permet la formation d'au moins 50% de ces acteurs à la méthodologie d'enquête, le suivi dans le cadre de la mise en place de cette méthodologie et l'appui à la mise en œuvre d'actions correctives et leur

Axe stratégique N°3 : déployer une offre riche en médecine de prévention.

La médecine de prévention, constitue une partie prenante de poids dans la prévention de la dégradation de l'état de santé des agents, mais également dans la baisse de la sinistralité en SST, sans oublier dans la prévention de la désinsertion professionnelle.

Dans ce cadre, plusieurs leviers pourront être sollicités, à savoir :

- **Poursuivre la cartographie, ainsi qu'une animation qualitative du réseau national des médecins du travail en vue de pérenniser l'offre de service.**
- Mettre l'accent sur l'importance des visites médicales : le bilan social 2019 des ministères sociaux mettait en avant le faible recours volontaire des agents aux services de médecine de prévention (à peine 6 % des visites étaient réalisées à la demande de l'agent). Or, les visites médicales constituent un moment privilégié de prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, une promotion de la réalisation de ces visites pourra être mise en place (communication régulière, flyers, vidéos...).
- Promouvoir la santé au travail via la réalisation de webinaires : Les webinaires constituent des outils intéressants de sensibilisation, tant ils permettent de toucher une large cible. Cet outil, qui gagnerait à être utilisé dans ce cadre, pourrait donner lieu à 2 ou 3 temps de

sensibilisation à l'année, animés par des experts en santé (médecins du travail, ergonome...).

➤ **Point d'information sur la nouvelle implantation de l'administration centrale (pour information)**

Calendrier prévisionnel du projet TODS

Présentation en CHSCT, les 5 mai, 16 juin, 27 septembre.

Signature du Bail en mars 2022.

COSTRAT (SG, DAC), le 6 avril, en juin et septembre.

COPIL (DFAS, DRH, DNUM, DICOM, AMOA), le 29 mars, en juin et septembre.

SPACE planning macro, de mai à juin

SPACE planning micro, de juillet à septembre.

COTECH (DFAS, DAC, AMOA).

Recueil des besoins, de la DGCS, DFAS, DAEI et DNUM en février et de la DRH, DREES, SCBCM, DGEFP, DICOM, DAJ, SG, HCSP, DISNA, SGCIH, DGT, CHATEFP, DARES et IGAS en mars.

Dialogue de gestion d'avril à septembre.

COPROJ (DFAS, DNUM, DRH, HFDS, DICOM), recueil des besoins dès le 18 février.

Recensement technique et logistique, le 18 février.

Pilotage de l'armement du site et mise en service d'avril 2022 à 2023.

Aménagement des locaux d'octobre 2022 à mars 2023.

Déménagement mars à avril 2023.

➤ **Point d'information sur la mise en place des exercices d'évacuation incendie (pour information)**

Les exercices d'évacuation doivent être effectués tous les 6 mois.

En 2020, au vue de la crise sanitaire, il n'y avait pas eu d'évacuation.

En 2021 il y a eu 2 évacuations sur Duquesne, 1 sur Montparnasse et 1 sur Mirabeau.

Les formations des nouveaux arrivants ont repris cette semaine. La formation des guides et serre files leur sera proposée.

Les BRHAG doivent recenser les guides et serres files et faire une liste nominative.

➤ **Examen des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminents (pour information) CHSCT**

BILAN DES INSCRIPTIONS AU RSST - CHSCT AC DU 17 02 2022

DIRECTIONS SOLLICITEES	ASSISTANT DE PREVENTION	NOMBRE D'INSCRIPTION AU RSST*	CUMUL 2022**
DRH	Anthony SLOMCZYNSKI	0	0
DFAS	Caroline COLIN	0	0
DGS	Catherine GUICHARD	0	0
DAEI	Catherine GUINEBERT	0	0
DGT	Catherine GUNTHER	0	0
DDC	Christine BOULAY-FILLEUL	0	0
DSS	Elodie BOESPFLUG	0	0
DNUM	Francis GABRIEL	0	1
DAJ	Magali ORUEZABAL	0	0
DARES	Myriam LEMAIRE	Information non obtenue	0
DGEFP	Pascale LEFEBVRE	0	0
DICOM	Pauline CASADIO-LORETI	Information non obtenue	0
DGCS	Sandrine HERIQUE	0	0
DGOS	Poste vacant	1	1
IGAS	Sophie FOUQUE	Information non obtenue	0
DREES	Sylvie FERRAND-SACCHI	0	0
Nombre Total		1	2

*Recensement des nouvelles inscriptions reçues jusqu'au 02/02/2022 pour le CHSCT AC du 17/02/2022

**Sur la base des inscriptions transmises par les AP depuis le 01/01/2022

Dans le tableau ci-dessus, vous avez les noms et prénoms des assistants de prévention par Direction, n'hésitez pas à faire remonter auprès d'eux les problèmes que vous rencontrez.

Depuis le 18 novembre 2021, il y a eu 2 signalements : 1 sur la DNUM, 1 sur la DGOS.

➤ **Examen des accidents et maladies professionnelles déclarés (pour information) CHSCT**

Depuis le 18 novembre 2021, Il y a eu 1 accidents de service, concernant 1 femmes de catégorie B, sur le site de Duquesne.

* * * * *

Je veux développer un syndicalisme différent !

BULLETIN D'ADHESION

Ne laissez plus les autres décider pour vous !

Nom.....Prénom.....
Domicile.....
Tel Bureau :.....
Résidence Administrative.....
Grade.....

A renvoyer à :

**UNSA SYNAASS
Sylvie ROUMEGOU Bureau 0335
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07**



**Syndicat national autonome
des affaires sanitaires et sociales**

*66 % du montant
de la cotisation
est déductible de l'impôt*

